



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024
A 18H30, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

30^e séance

La séance est présidée par M. Chopard François.

Membres du Conseil général présents (38 membres, y compris le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Jequier Michel (PLR), Krattinger Rotzer Nicole (POP), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Rosselet Michel (PLR), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres du Conseil général excusés (2 membres) : Mme Hösli Priscille (Les Verts) et M. von Allmen Valentin (PLR).

Membre du Conseil général absent : M. Wurz Pascal (PS).

Conseil communal : Mme Favre Sarah (PLR), présidente, M. Berly Michaël (POP), vice-président, et MM. Dupraz Cédric (POP) et von Allmen Anthony (PLR). M. Rouault Philippe (Les Verts) est excusé.

M. François Chopard, président :

- Tout d'abord, j'ai le regret de vous annoncer le décès de M. Gilles Payot, ancien membre du Conseil général et membre du PLR. Je vous prie de vous lever : nous allons respecter une minute de silence à sa mémoire.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Au niveau des communications, je vous informe que M. Rouault est excusé ce soir.

D'autre part, M. le chancelier m'a informé qu'une clé USB a été retrouvée dans la salle du Conseil général. Si elle appartient à quelqu'un d'entre vous, je vous prie de vous adresser à M. le chancelier pour la récupérer.

DU 19 JUIN 2024

Je vous informe également que le Bureau s'est réuni à 18h10 et a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 avril 2024, sans modifications et avec remerciements à son auteur.

La Chancellerie et moi-même avons reçu la démission du Conseil général de M. Romain Vermot. Je donne la parole à M. Vermot qui aimerait dire quelques mots.

M. Romain Vermot, Les Verts :

- Après toutes ces années passées à vous côtoyer, il me semblait normal et nécessaire de vous annoncer de vive voix ma démission du Conseil général, ainsi que de l'ensemble des fonctions politiques sur la commune.

Après 35 ans de bons et loyaux services rendus au Locle, je vais quitter le nid et partir m'établir à La Chaux-de-Fonds. Promis, ce n'est ni la circulation du Quartier-Neuf, ni le passage à droite du Conseil communal qui me poussent à prendre cette décision. Cela émane d'un projet de vie commune avec ma conjointe. En effet, nous avons pu dégoter, sur un coup de chance – et un peu de tête – une petite pépète d'appartement. Nous cherchions dans les Montagnes neuchâteloises, c'est La Tchaux qui a répondu en premier à nos attentes. A charge de revanche.

Je consens que cela tombe pile-poil au mauvais moment, et si nous l'avions su plus tôt, je me serais peut-être plutôt inscrit sur les listes du Conseil général chaux-de-fonnier.

Si je reprends les calculs de Cyprien Baba, après 15 ans à siéger sur ces bancs, il semblerait que je fasse partie des quatre plus anciens membres du Législatif. C'est donc l'occasion de laisser la place aux jeunes... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Je ne vais pas faire plus long. J'aimerais juste vous remercier pour toutes ces années passées ensemble, cette incroyable expérience, les nombreuses connaissances que cela m'a apporté et votre sympathie.

Merci également à la Chancellerie, en particulier à Patrick Martinelli, pour son indéfectible soutien dans les nombreuses procédures et questions pointues pour lesquelles je l'ai sollicité.

Le président, **M. François Chopard**, propose une inversion dans l'ordre des points à l'ordre du jour, qui prévoit son discours comme dernier point : en raison de l'interpellation figurant à l'ordre du jour complémentaire, il propose le traitement de cette interpellation avant le discours. Cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition.

Ordre du jour

3. COMPTES 2023

24-301 Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2023.

24-302 Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2023.

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

24-4701 d'information concernant le bilan de la fusion entre les communes du Locle et des Brenets après la première législature.

5. RAPPORT DE COMMISSION

24-503 de la commission occasionnelle « Monnaie locale » relatif à l'adoption d'un budget pour la mise en place d'une monnaie locale.

6. INTERPELLATION

24-608 De M. Romain Vermot, Mmes Ornella Galvani, Caroline Erard, Priscille Hösli et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : « Des vélos aux Abattes »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'heure de la promotion de la petite reine, nous constatons que la rue des Abattes est toujours et encore interdite aux vélos ainsi qu'aux cyclomoteurs.

Le 13 avril 2008, un citoyen avisé avait envoyé une lettre au Conseil communal lui demandant de supprimer l'interdiction. Dans sa réponse du 27 mai 2008, l'exécutif refusait cette requête avec l'argumentation que voici :

« Le chemin des Abattes a été mis en interdiction aux cycles et cyclomoteurs depuis plus de 30 ans et ceci pour les raisons suivantes : le chemin est en très forte pente, la route est étroite, la visibilité n'est pas bonne. Pour ces raisons, il nous paraît difficile, voire audacieux, de revenir en arrière en autorisant à nouveau la descente aux cycles et cyclomoteurs ».

Dans une région comme la nôtre, les fortes et étroites pentes sont légion et elles ne sont pas pour autant interdites à la circulation des vélos. Les freins des années 70 n'étaient peut-être pas assez performants mais il semblerait que la technologie ait un peu évolué depuis.

Nous nous doutons bien que la Sécurité publique ne va pas poster un agent en bas de la rue afin de taxer les délinquants du pédalier mais que se passerait-il au niveau de la justice ou des assurances si un accident devait survenir ?

Dès lors, nous demandons au Conseil communal, indéniablement plus audacieux qu'en 2008, de rétablir une certaine logique en supprimant cette interdiction.

CLÔTURE DE LÉGISLATURE

Discours du président sortant du Conseil général.

24-301 – Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2023

La parole n'étant pas demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-301**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

24-302 – Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2023

M. Stéphane Reichen, PS :

- Le groupe socialiste a pris connaissance des comptes 2023 et des rapports qui les accompagnent. Après une analyse de ceux-ci, nous tenons ici à souligner cinq points essentiels.

En premier lieu, nous saluons la maîtrise des dépenses des Biens, services et marchandises, ainsi que des charges salariales. Les efforts déployés par les collaboratrices et les collaborateurs des services communaux sont notables et méritent d'être soulignés : leur gestion rigoureuse est essentielle pour arriver à un équilibre financier pour notre commune.

Nous souhaitons aussi avoir une approche rationnelle de la fiscalité locale. Le déficit structurel que nous connaissons reste une préoccupation majeure. Une approche rationnelle et approfondie sur la fiscalité sera nécessaire si les effets escomptés des mesures actuelles ne sont pas atteints : comme la politique de domiciliation, ou encore la répartition des charges géotopographiques. Le groupe socialiste insiste sur l'importance de protéger les services publics essentiels, tout en assurant une fiscalité équitable en termes de répartition.

Le troisième point porte sur les efforts supplémentaires au niveau des investissements. En effet, nous reconnaissons l'importance des investissements prévus, notamment dans le cadre du concept Mobilité 2030 et des nouveaux quartiers d'habitation. Ces initiatives sont cruciales pour dynamiser l'économie locale et attirer de nouveaux habitants.

Néanmoins, nous souhaitons que des investissements financiers plus importants soient effectués à l'avenir sur nos structures communales – qu'elles soient sportives, culturelles, d'éducation, ou encore administratives – afin de garantir des accès inclusifs, ainsi que des locaux et emplacements de qualité pour toutes et tous.

Le groupe socialiste souhaite aussi exprimer son encouragement à l'effort concernant l'attractivité résidentielle. L'augmentation significative du nombre d'habitants en 2023 est un signe positif. Nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer cette tendance.

La mise en place, cette année, de campagnes de promotion exogène, ainsi qu'une volonté – déjà exprimée par notre groupe – de continuer d'investir pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune nous permettront de renforcer l'attractivité résidentielle du Locle.

Notre dernier point est essentiel à nos yeux : c'est celui de remercier tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices, qui, grâce à leur travail important pour notre collectivité, permettent de maintenir des services publics de qualité, de s'inscrire dans la durabilité, et ainsi de promouvoir l'attractivité de notre commune.

Arrivant en fin de législature, nous souhaitons aussi remercier le Conseil communal en place – mais aussi les conseillers communaux qui ont quitté l'Exécutif au cours de ces quatre ans – pour leur travail si difficile, mais si important pour notre belle commune. En conclusion, le groupe socialiste acceptera les comptes 2023 et les rapports qui y sont liés.

M. Romain Vermot, Les Verts :

- Des comptes déficitaires... mais positifs. La tendance des années précédentes se précise et se confirme : les finances de la Commune vont de mieux en mieux. Ironiquement, les budgets sont de plus en plus pessimistes. Cela dit, nous n'allons pas tirer sur l'ambulance, et constater que les efforts entrepris au niveau communal – et également cantonal – portent leurs fruits.

Les Verts espèrent de tout cœur que la situation de la Commune soit toujours sur une pente ascendante et non pas arrivée au sommet de la parabole. En effet, trois menaces principales pointent le bout du nez, à savoir : le ralentissement de la conjoncture horlogère, les surcoûts liés à la nouvelle STEP et de nouvelles baisses d'impôt envisagées par le Canton.

Au vu des éléments précités, et face à un déficit toujours largement présent, la Commune doit maintenir les efforts coûte que coûte. Comme ils l'avaient déjà exprimé lors de la séance du budget 2024, Les Verts réitèrent leur demande envers le Conseil communal, afin que celui-ci propose rapidement de nouvelles mesures pour améliorer les finances. Nous comptons sur lui pour qu'elles soient déjà intégrées au budget 2025.

Pour en revenir à la tempête du mois de juillet 2023, nous apprécions le rappel quant aux coûts engendrés et les détails qui y sont liés. Cela nous offre l'occasion de remercier chaleureusement les communes neuchâteloises – dont nous aurions bien souhaité connaître le nom – le COSC et l'ECAP pour leurs généreux dons destinés au fonds des arbres.

La séance des comptes, c'est également l'opportunité d'exprimer certaines doléances ou souhaits d'ordre général. Cette année, c'est TransN qui est dans notre viseur. En effet, au vu des discussions au sein de plusieurs commissions, il semblerait que l'entreprise TransN rencontre certaines difficultés financières, au point que l'amélioration des cadences ou des tracés de lignes de bus ait été reportée aux calendes grecques. Avec le développement de la mobilité verte et l'augmentation des utilisateurs des transports en commun, nous peinons grandement à comprendre cette situation.

Si la desserte dans la ville voisine est agréable, flexible, et qu'elle permet de nombreuses possibilités, nous devons bien avouer que l'offre proposée sur la commune du Locle est bien maigre et rarement pratique. La situation est telle que, même en ville du Locle, si nous résidons sur les hauteurs, il faut plus d'une heure pour rejoindre La Chaux-de-Fonds, alors que le trajet s'effectue en 15 minutes au volant d'une voiture. C'est le plus mauvais signal que nous pouvions donner à nos citoyens. Le Conseil communal peut-il nous apporter quelques précisions ?

Pour clore, nous remercions et témoignons notre respect au Conseil communal, à l'administration, ainsi qu'à l'ensemble des employés pour leur travail exemplaire et professionnel. Les Verts acceptent les comptes 2023.

M. Gaëtan Dubois, PLR :

- Point culminant de cette législature, les comptes 2023 ont été examinés avec intérêt par le groupe PLR. Avant tout, nous tenons à remercier l'administration pour son travail en général et dans l'élaboration du rapport de gestion, et tout particulièrement le Service des finances pour la préparation des comptes. Nous remercions également la Commission financière pour son rapport.

Les comptes relèvent un déficit de Fr. 1,34 million. Bien que le groupe PLR ne puisse se satisfaire de chiffres rouges en période de haute conjoncture, nous saluons l'amélioration du résultat par rapport au budget initial, ainsi que la bonne maîtrise des charges par le Conseil communal.

DU 19 JUIN 2024

Cependant, le problème persiste : un déficit structurel continue de peser sur notre Commune, augmentant dangereusement la dette. Heureusement, nos entreprises prospèrent en ces années favorables, paient davantage d'impôts et embauchent. En conséquence, les finances communales s'en trouvent renforcées et la facture sociale réduite. La bonne conjoncture actuelle aide à limiter les dégâts. Espérons qu'elle perdure, faute de quoi nous risquerions une situation intenable.

Les années se suivent et se ressemblent : la musique est la même, je n'allongerai pas inutilement mon intervention pour dire ce que j'ai dit l'année dernière, où je disais certainement ce qui avait été dit l'année précédente.

Je me contenterai de remercier le Conseil communal pour son travail. Malgré de nombreux défis avec quelques turbulences en 2023, il a su tenir le cap d'une gestion rigoureuse de notre commune. C'est sur ces bases solides que les nouvelles autorités pourront prendre des décisions importantes, bien que certaines s'annoncent inévitablement difficiles au vu du contexte financier.

Le volet des investissements ne doit pas être négligé, car notre commune doit se distinguer pour attirer de nouveaux habitants. Il faudra plus qu'une nouvelle STEP pour les séduire.

Le groupe PLR acceptera donc les comptes 2023 à l'unanimité, et remercie encore une fois tous les acteurs concernés pour leur travail.

M. Jean-Marie Rotzer, POP :

- Après de nombreux exercices, vous m'entendrez ce soir, pour la dernière fois, présenter la position du POP sur des questions de comptes ou de budgets communaux.

Tout d'abord, sachez que nous tenons à marquer toute notre reconnaissance à l'Exécutif, qui a su faire face, avec une grande maîtrise, aux aléas de la gestion d'une commune comme la nôtre, en contrôlant les dépenses de façon à ce qu'elles se maintiennent au niveau le plus bas, et en gérant habilement les ressources, sans que les conditions de vie de la population soient péjorées. Cependant, nous déplorons la faiblesse des investissements réalisés, tout en sachant que, en tant que Législatif, nous en sommes coresponsables.

Nos vifs remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel communal, qui ne ménage pas ses efforts au service de nos concitoyennes et concitoyens.

Je ne vais pas m'étendre trop longuement sur les conditions dans lesquelles s'exercent nos mandats respectifs. En effet, la prudence précitée est l'un des paramètres qui a permis d'obtenir un résultat nettement plus favorable que le lourd déficit initialement budgété. Néanmoins, il reste que des éléments extérieurs, tels que de meilleures conditions économiques et des décisions politiques prises à un niveau supérieur au nôtre ont aussi joué un rôle non négligeable.

Sans vouloir nous jeter des fleurs de façon excessive, nous pouvons considérer qu'au cours de la législature qui s'achève, nous n'avons pas démérité pour faire face à de profondes mutations, dont certaines étaient brutales et totalement inattendues. Si la fusion entre Le Locle et Les Brenets était planifiée, les bouleversements découlant des mesures prises pour lutter contre une grave pandémie nous ont d'abord pris de court. Mais j'estime que nous avons tous ensemble su faire face.

Je me risque maintenant à quelques considérations sur les prochaines années. En effet, l'ambiance dans les cercles politiques, quel qu'en soit le niveau – de l'international au communal – me fait craindre une dérive dangereuse. Quand le mensonge et des attaques virulentes contre d'autres partis s'invitent dans les campagnes électorales, quand la remise en cause de la démocratie prend de l'ampleur sur les réseaux sociaux, quand les migrants servent

de boucs émissaires pour masquer l'appétit de pouvoir et de richesse des plus nantis, c'est toute notre société qui est perdante.

Si je reconnais que, dans le système économique dans lequel nous vivons, les entreprises privées sont indispensables et ont un rôle essentiel à jouer, il ne faut, en aucun cas, les libérer de toute contrainte. Les conditions générales favorables à leur développement sont le résultat de savants compromis. Tendre à diminuer l'indispensable solidarité entre le monde économique et la population ne peut que conduire à la catastrophe.

Que les tenants d'un démantèlement du soutien apporté aux plus faibles de notre société prennent cet avertissement au sérieux, car, contrairement au dogme de l'ultralibéralisme, on ne peut attribuer à la seule responsabilité individuelle les difficultés dans lesquelles se débattent certaines des personnes qui vivent dans notre cité. Et le chaos découlant d'une révolte populaire n'a jamais profité qu'aux moins scrupuleux des milieux impliqués. Le groupe POP acceptera les comptes 2023 de la Commune du Locle.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) :

- L'année 2023 n'a pas épargné notre commune, notamment le 24 juillet dernier. Cette tempête a eu un impact sur nos services et sur nos comptes, même si l'ampleur n'est bien évidemment pas comparable avec notre voisine de La Chaux-de-Fonds, avec laquelle nous avons été solidaires en envoyant rapidement du matériel et des ressources sur le terrain. Il en est de même de notre Service forestier intercommunal, qui a été rapidement engagé en juillet sur le sol chaud-fonnier avec une grande efficacité. Nous tenons encore une fois à remercier chaque intervenant.

Si le coût de la tempête se retrouve dans nos comptes, nous y retrouvons aussi la trace de la solidarité intercommunale et de la solidarité de la société civile envers la Commune du Locle, puisque nous avons reçu plusieurs milliers de francs de dons. Vous retrouvez ces dons dans le cadre de la création et de la dotation du fonds des arbres, pour lequel vous êtes appelés ce soir à voter un arrêté. Mon collègue Michaël Berly dira quelques mots à ce sujet, certainement après la présentation des comptes.

Le budget 2023 prévoyait un déficit de Fr. 4,98 millions, soit pratiquement Fr. 5 millions. Finalement, comme vous avez pu le constater, le résultat des comptes 2023 est tout de même déficitaire, mais de Fr. 1,34 million seulement. Dès lors, comment pouvons-nous expliquer cet écart de plus de Fr. 3,64 millions ?

Cet écart est attribuable à quatre facteurs principaux : la hausse des revenus fiscaux, le montant inférieur des charges de personnel et le montant inférieur des Biens, services et marchandises par rapport au budget, et la baisse de la facture sociale, comme c'était déjà le cas l'année dernière.

L'année 2023 a été une année de tous les records, notamment pour l'horlogerie suisse, qui reste notre véritable poumon économique. La haute conjoncture impacte donc nos comptes par la hausse des recettes fiscales et la baisse de la facture sociale. Si nous avons une société économique qui fonctionne bien, l'un ne va pas sans l'autre.

Les recettes fiscales issues du fonds de répartition de l'impôt sur les personnes morales ont également pris l'ascenseur, signe que les entreprises installées dans d'autres communes se portent également très bien.

Face à ce constat, le Conseil communal a renoncé à un prélèvement dans la réserve de politique conjoncturelle, alors même que celui-ci aurait pu se justifier au vu de la hausse des coûts de personnel – notamment en raison de l'adaptation des salaires à l'IPC – et de la hausse des coûts de l'énergie. Toutefois, la compensation s'est faite d'elle-même avec une hausse de plus de Fr. 3 millions de recettes fiscales et une baisse d'environ Fr. 400'000.- de la facture sociale. L'ensemble de ces variations du compte de fonctionnement, chiffres à l'appui, sont largement commentées dans le rapport du Conseil communal, et je ne m'étendrai pas plus sur ces chiffres ici.

Le montant des investissements bruts pour 2023 – y compris le patrimoine financier – représente Fr. 7,3 millions – hors filtres piscine et STEP – ce qui est satisfaisant compte tenu de notre situation financière. En effet, bien que les investissements contribuent à augmenter l'endettement, ils participent surtout à maintenir en état les infrastructures et à développer l'attractivité de notre commune, ce qui est un élément primordial aujourd'hui pour le Conseil communal. Avec une réalisation de 70 % des investissements budgétés – comme dit précédemment, en excluant les parts budgétées pour la STEP et les filtres de la piscine – nous arrivons à un ratio qui satisfait le Conseil communal, même si nous entendons ce soir les remarques du Législatif à propos de ces investissements, qui pourraient être plus élevés.

Cette année, nous avons à nouveau pu financer, non seulement le fonctionnement de notre ménage communal en termes d'exploitation, mais aussi une partie de nos investissements, sans recourir à l'emprunt. En effet, en 2023, l'autofinancement des investissements s'élève à Fr. 3,4 millions, soit un petit peu moins que la moitié. Si l'autofinancement a pu assurer le financement de notre déficit et d'une partie de nos investissements, il a fallu compléter le manco, bien entendu, par le recours à l'emprunt.

En 2023, notre dette brute communale a augmenté de Fr. 3,7 millions, et elle culmine à un peu plus de Fr. 143 millions. L'endettement a progressé légèrement moins vite qu'en 2022. Toutefois, il constitue aujourd'hui un réel point d'attention.

En faisant un peu de théorie, et en disant que nous devrions rembourser notre dette demain – sans tenir compte de la vente de nos terrains et de nos immeubles, car vous savez que notre commune est relativement bien dotée à cet égard – cela représenterait un montant de Fr. 13'000.- par habitant. Le loyer de l'argent est d'ailleurs toujours une préoccupation importante pour le Conseil communal. Les renouvellements d'emprunts que nous vivons depuis maintenant deux ans ont vu les taux d'intérêts rester élevés, en comparaison du taux moyen de ces dernières années, puisque nous avons des emprunts avec un taux qui a été fixé il y a plusieurs années. Heureusement, nos échéances d'emprunts sont lissées sur les années. Nous avons toujours eu une politique assez conservatrice en termes d'emprunts, et nous avons lissé nos échéances. Mais cette hausse de la charge d'intérêts continue de se voir dans les comptes 2023, et dans notre projection 2024, le taux moyen continue d'augmenter. Le taux moyen au 31 décembre 2023 est passé à 0,94 %, contre 0,85 % l'an dernier.

La dette est donc une préoccupation et un défi important pour l'avenir. Aujourd'hui, la question est de savoir comment maintenir et développer l'attractivité de la ville en stabilisant notre niveau d'endettement. Cette question mérite toute notre attention.

Mais l'avenir doit aussi être porteur d'espoir. A court terme – et nous aimons bien le rappeler – le dossier des charges géotopographiques, qui vise une réelle reconnaissance de nos charges d'altitude, apportera, dès 2024, une bouffée d'air bienvenue, de même que la haute conjoncture. Ce n'est toutefois pas un oreiller de paresse : ce qui monte très vite dans nos comptes peut aussi descendre très rapidement, au gré de la marche des affaires des entreprises de la place ou des décisions prises par le Canton.

A plus long terme, nous comptons beaucoup sur les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâtelaises, notamment à travers le concept Mobilité 2030, via le tunnel d'évitement du Locle – dont les travaux avancent aujourd'hui – ainsi que l'amélioration de la liaison par rail entre notre région et le reste du canton. Ils permettront un développement dynamique de notre commune. Nous remarquons que les investisseurs commencent à s'intéresser davantage à notre région. Ce sont des signaux positifs.

La finalisation de notre plan d'aménagement local ces prochains mois permettra aussi d'ouvrir de belles opportunités en matière de quartiers résidentiels, ce qui est aussi un avantage en termes d'attractivité.

Une question a été posée concernant les transports publics. Mon collègue en charge de la mobilité n'étant pas là ce soir, c'est à moi qu'il revient, en tant que suppléant, de vous répondre sur ce point.

Aussi, pour répondre à l'interrogation des Verts, lors de la mise en consultation de l'horaire 2025 par le Canton, le Conseil communal a fait part de l'importance, pour notre ville, de voir les cadences s'améliorer où cela est possible, afin que notre réseau de transports publics soit plus performant. Je crois que mon collègue Rouault en avait déjà parlé lors de la dernière séance. Ce sont des éléments auxquels nous sommes attentifs. La situation financière de TransN est également un sujet auquel nous restons attentifs. Même si nous ne sommes pas représentés dans le Conseil d'administration de l'entreprise, nous suivons la situation avec beaucoup d'attention.

Ainsi, à l'aube d'une nouvelle législature, vous l'avez vu, il reste du travail pour colorer nos finances d'une autre teinte que le rouge. Je crois que c'est un vœu de l'ensemble des groupes politiques. Le nerf de la guerre est de pouvoir se financer à des taux intéressants, sinon les beaux projets et les beaux discours ne se concrétiseront pas. Pour cela, nous devons être attentifs à nos indicateurs financiers.

Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur rigueur et leur engagement durant cette année 2023, nous permettant ainsi de présenter ces comptes meilleurs que prévu. Nos remerciements vont également à l'ensemble des contribuables de notre commune : habitantes et habitants, ainsi que les entreprises de la place.

Finalement, le Conseil communal tient également à remercier la Commission financière pour son travail en lien avec les comptes 2023, ainsi que l'ensemble du Législatif pour la future approbation de ces derniers comptes de la législature 2020-2024. De manière plus large, nous vous remercions également de votre engagement en faveur des institutions, engagement que le Conseil communal a à cœur de rendre le plus possible rempli de sens en essayant de vous intégrer, tant que faire se peut, dans nos décisions et réflexions. Nous répondrons par la suite aux questions lors de l'examen détaillé des comptes.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

- Quelques mots sur le fonds des arbres, qui est soumis à votre Autorité ce soir. A la suite de la tempête – et comme vous pouvez le lire en page 18 du rapport – nous avons reçu des dons de 16 communes, allant de Fr. 500.- à Fr. 15'000.-. A la suite de la question des Verts, je peux volontiers vous donner les différents montants :

DU 19 JUIN 2024

- Le Cerneux-Péquignot : Fr. 1'000.-
- La Côte-aux-Fées : Fr. 500.-
- La Tène : Fr. 2'000.-
- La Grande Béroche : Fr. 6'000.-
- La Sagne : Fr. 5'000.-
- Cortaillod : Fr. 3'500.-
- Boudry : Fr. 4'000.-
- Val-de-Travers : Fr. 1'000.-
- Le Landeron : Fr. 1'500.-
- Les Verrières : Fr. 500.-
- Brot-Plamboz : Fr. 500.-
- Saint-Blaise : Fr. 2'000.-
- La Chaux-du-Milieu : Fr. 500.-
- Rochefort : Fr. 1'000.-
- Les Ponts-de-Martel : Fr. 2'000.-
- Neuchâtel : Fr. 15'000.-

Cela représente donc un total de dons de Fr. 46'000.- qui viendront alimenter le fonds. Nous avons également reçu des dédommagements : en 2023, nous avons reçu un montant de Fr. 29'700.- à titre de dédommagement pour les arbres tombés dans le parc du Musée d'horlogerie.

Pour 2024 – cela n'apparaît pas encore dans les Fr. 75'000.- de ce fonds, qui concernent 2023 – nous avons reçu un don de Fr. 20'000.- du COSC. Nous avons également reçu – vous l'avez peut-être vu la semaine passée – Fr. 6'000.- du Rotary Club des Montagnes neuchâteloises. L'ECAP a promis Fr. 50'000.-, montant dont une part sera versée aux privés.

Si vous acceptez la création de ce fonds ce soir, le Conseil communal devra établir un règlement d'utilisation, précisant les conditions d'alimentation et de prélèvement du fonds.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

AUTORITÉS

1002 – Conseil communal

M. Vivian Bologna, POP :

- J'ai une question concernant les commissions : la commission relative aux questions économiques est-elle encore en vie ? Elle n'est pas mentionnée dans le rapport de gestion et ne s'est pas réunie une seule fois durant la législature. La Commission Santé-Social ne s'est pas réunie en 2023. Ne serait-il pas utile de convoquer ces commissions pour ces thématiques d'importance ?

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) :

- Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette question. Effectivement, la Commission économique, portée par mon collègue en charge du Service économique, et la Commission Santé-Social, portée par moi-même – que j'avais instaurée en 2012 – ne se sont plus réunies depuis quelques années.

Nous le déplorons, en effet, d'autant plus que ce sont des commissions particulièrement intéressantes en termes de contenu, et extrêmement importantes étant donné qu'elles traitent des questions tant économiques que sociales, qui constituent la base du développement de nos sociétés.

En accord avec mon collègue, je me permettrai de répondre pour les deux commissions. Au vu de la situation conjoncturelle particulièrement rayonnante, il est vrai que le taux de chômage et le taux d'aide sociale étaient particulièrement bas. Au niveau de l'action sociale, je crois que notre Guichet social régional doit être celui qui compte le moins de dossiers par assistant social du canton. Au niveau économique également, les emplois ont augmenté ces dernières années, ceci étant particulièrement réjouissant. Dès lors, les commissions concernées n'ont pas été convoquées ces dernières années.

Néanmoins, elles le seront assurément lors de la prochaine législature, d'autant plus que la situation économique commence à devenir de plus en plus troublée : un certain nombre d'entreprises bénéficient de RHT, à l'heure actuelle, d'autres demandent à leur personnel d'utiliser ses heures supplémentaires, voire ses vacances. On sent que la situation économique se péjore. Jusqu'à quel point ? On ne peut pas encore le savoir. C'est la raison pour laquelle ces commissions seront assurément convoquées, assez rapidement, par les nouvelles autorités.

CHANCELLERIE ET PROMOTION

La parole n'est pas demandée.

FINANCES

3003 – Ressources humaines

M. Vivian Bologna, POP :

- Deux questions, à savoir :

- Le Service des ressources humaines mentionne, parmi ses objectifs, le bien-être du personnel. Quels sont les indicateurs qui permettent de définir la qualité du bien-être et quels sont les moyens utilisés par le SRH pour l'évaluer ?
- En cas de mal-être au travail, quels sont les outils à disposition du personnel pour alerter le Service des ressources humaines ?

M. Gérard Santschi, PS :

- Différents signaux ont attiré notre attention ces derniers temps, notamment un article fort intéressant d'ArclInfo, le 12 juin, concernant la politique de recrutement du personnel de la Ville de Neuchâtel, qui rencontre un certain nombre de problèmes pour recruter du personnel, que ce soient des cadres ou d'autres collaborateurs. Ils ont notamment de la peine avec leur échelle des traitements, disant qu'ils devraient probablement, lors de la prochaine législature, revoir l'attractivité de l'emploi communal dans les années à venir.

Un autre élément a attiré notre attention : il s'agit de la situation du Locle où, selon des sources généralement bien informées, le Conseil communal a eu certains problèmes à repourvoir des postes de cadre en Ville du Locle.

A l'heure actuelle, un de ces postes – même s'il devrait être dispatché en deux postes à temps partiel – n'est, à notre connaissance, pas repourvu. Quelle est la position du Conseil communal à propos de cette politique de recrutement du personnel ? Nous n'avons pas forcément besoin d'une réponse très fouillée ce soir, car la question a été écrite en début de séance et nous n'avons donc pas pu vous la transmettre avant, ce qui n'est pas vraiment notre habitude.

En tout cas, nous rendons le Conseil communal attentif à suivre, à futur, l'évolution du marché du travail, plutôt négative comme dit précédemment par l'un de ses représentants. Le marché du travail a quand même évolué ces dernières années, et il faut véritablement être attractif pour attirer du personnel communal. Je rappelle que, ces dernières années, un certain nombre d'avantages du personnel communal loclois ont été réduits par le Conseil communal, réduction validée par le Conseil général.

Aussi, nous n'aimerions pas que la Commune ait de la peine à recruter du personnel, notamment au niveau des cadres : à notre connaissance, il y a encore un certain nombre de départs à la retraite ces prochaines années. Je regardais le chancelier, mais je n'y pensais pas, qu'il ne m'en veuille pas !... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Il ne faut pas que nous ayons des problèmes et que des gens doivent prolonger leur temps de travail, non pas *ad aeternam* ou de manière exagérée, mais vous avez compris le sens de la question, je crois. Nous y reviendrons peut-être lors du budget pour avoir une réponse plus précise. En tout cas, un premier élément de réponse ce soir nous semblerait important.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) :

- Merci pour ces questions en lien avec les ressources humaines. C'est volontiers que je vous donne quelques éléments de réponse ce soir.

Les questions du groupe POP – je le remercie de me les avoir transmises, cela me permet d’être complet – portent sur les indicateurs utilisés par notre Service des ressources humaines pour évaluer le bien-être au travail. Nous essayons d’évaluer le taux moyen du bien-être au travail et nous l’avons fait d’une manière toute simple l’année passée.

Un projet a été mis en place sur plusieurs années par le SRH : le projet « Mes Ressources ». Celui-ci a pour but de travailler sur le bien-être au travail et sur le bien-être des collaboratrices et collaborateurs hors du travail : la manière dont on arrive à être bien dans sa vie hors du travail a, bien entendu, aussi un impact sur la façon d’être au travail et sur la façon de vivre les choses.

Le projet « Mes Ressources » commençait par une première conférence obligatoire. Dans ce cadre, le Service des ressources humaines avait demandé au personnel, au moyen d’un formulaire, quel était son taux de bien-être. Selon les réponses fournies par ce questionnaire, le taux moyen est de 70 %.

Ce projet a continué avec plusieurs ateliers, facultatifs, mais mis en place pour aider nos collaboratrices et collaborateurs à maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, et les aider aussi à trouver des ressources hors travail qui leur permettent d’arriver à cet équilibre.

Evidemment, d’autres moyens sont utilisés, tels que le taux d’absentéisme, qui est un indicateur permettant, entre autres, d’interpréter la qualité et le bien-être au travail : lorsque l’on a beaucoup d’absentéisme, on se pose des questions.

Il y a aussi le nombre d’interventions auprès de notre personne de confiance, *Soupape.ch*. Ce n’est pas un bureau communal, mais une personne externe, à laquelle nos collaborateurs qui ont des soucis – avec les collègues ou avec la hiérarchie – peuvent se confier. Cela permet de voir l’évolution des personnes en souffrance et quels sont les problèmes avec le bien-être au travail dans des cas précis.

Les différents ateliers précédemment évoqués permettent aussi aux collaboratrices et collaborateurs de déposer certaines choses dans un cadre plus intime, avec des intervenants externes, pouvant être remontées ensuite au Service des ressources humaines.

Concernant la deuxième question – « En cas de mal-être au travail, quels sont les outils à disposition du personnel pour alerter le Service des ressources humaines ? » – je l’ai déjà un peu abordée : il y a cette personne de confiance externe, qui peut être contactée par nos collaborateurs. Ses coordonnées sont communiquées lors d’un engagement, et des flyers et des cartes de visite sont déposés dans les différents bâtiments et services communaux, pour que les gens qui en éprouvent le besoin se sentent libres de parler avec cette personne de confiance. Si celle-ci estime ensuite que quelque chose doit être remonté, elle en fait part au Service des ressources humaines, et c’est ensuite remonté au Conseil communal qui prend les mesures nécessaires.

D’autre part, le règlement d’application du statut du personnel communal comprend un chapitre sur les risques psychosociaux, et le Service des ressources humaines se tient évidemment à disposition pour recevoir toutes les dépositions de collaboratrices et collaborateurs qui seraient en souffrance.

S’agissant de la question du groupe socialiste, qui rebondissait sur l’article de presse relatif aux problèmes de recrutement de la Ville de Neuchâtel, c’est un sujet que je n’ai jamais thématiqué avec mes collègues de Neuchâtel. Il est néanmoins thématiqué au niveau des services, car nos services RH se voient et traitent de ces questions.

On constate effectivement qu’il n’est pas évident aujourd’hui de recruter du personnel pour les postes pour lesquels des profils très spécifiques ou très techniques sont recherchés. La

DU 19 JUIN 2024

question n'est pas forcément salariale. Il peut y avoir des différences avec le privé, mais toute une réflexion est en train de se mettre en place au niveau des RH.

C'est volontiers que nous pourrions en parler lors du budget : nous aurons avancé sur la question de ce qu'il est possible de mettre en place pour être un employeur plus attractif permettant d'avoir de la facilité à recruter. Pour le reste, nous en reparlons volontiers lors de l'élaboration du budget si cela convient au porte-parole du groupe socialiste.

MUSÉES ET TOURISME

La parole n'est pas demandée.

BIBLIOTHÈQUES

La parole n'est pas demandée.

SYLVICULTURE

3401 – Service forestier intercommunal

M. Vivian Bologna, POP :

- J'ai une question en lien avec celle qui avait été soulevée, sauf erreur, lorsque nous avons discuté du crédit pour le mini-CAD de Beau-Site, à savoir est-ce qu'il serait envisageable d'utiliser davantage le bois de nos forêts lors du changement du système de chauffage dans les bâtiments communaux ?

J'ajoute peut-être, pour en revenir à la question des commissions – cela avait été soulevé, mais avait peut-être passé comme chat sur braise – qu'il serait quand même intéressant que les rapports du Conseil communal qui concernent des rénovations passent systématiquement dans les commissions, pour pouvoir notamment poser ce genre de question avant qu'ils soient soumis au Conseil général.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

- C'est une question qui touche à la fois la gérance des bâtiments et les forêts. Par rapport au mini-CAD de Beau-Site, c'était une question du PLR qui demandait si l'on pouvait utiliser les plaquettes de bois.

Nous avons effectivement entamé cette réflexion. Tenant compte de l'intérêt des circuits courts et de l'utilisation du bois de nos régions, nous avons décidé d'évaluer cette possibilité pour le projet de mini-CAD à Beau-Site, l'avantage étant que les plaquettes sont moins onéreuses à l'achat que les pellets. Néanmoins, il faut des lieux de stockage beaucoup plus grands, ce qui peut être problématique. De plus, le système de chauffage à plaquettes nécessite quand même un bâtiment d'une certaine taille pour que ce soit intéressant. La solution est moins pertinente pour les petits bâtiments.

CULTES

La parole n'est pas demandée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

La parole n'est pas demandée.

DU 19 JUIN 2024

INSTITUTIONS PARASCOLAIRES

La parole n'est pas demandée.

ACTIONS SOCIALES

La parole n'est pas demandée.

GARAGE

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VOIRIE

La parole n'est pas demandée.

VOIRIE

5005 – Jardins, zones vertes

M. François Schaffner, PLR :

- Le groupe PLR souhaiterait savoir à quelle fréquence les cours de collège et places de jeux publiques sont fauchées. Nous avons remarqué qu'à certains endroits, l'herbe dépasse plus de 50 cm, et ce n'est pas qu'une fois dans l'année.

5006 – Décoration ville, foires, marchés

M. Michel Rosselet, PLR :

- Une foire a lieu chaque mois en ville du Locle. Malgré la ténacité de quelques commerçant.e-s, elle donne l'impression de mourir. Si la foire veut perdurer, il faudra étudier un moyen de la rendre plus attrayante. Peut-être changer l'horaire, changer de jour, ou qu'elle se tienne le samedi matin. Nous proposons que le Conseil communal s'approche des commerçant.e-s pour chercher de nouvelles idées.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

- Concernant la question du fauchage, la gérance des bâtiments mandate la Voirie pour les cours d'école, mais je ne connais pas exactement la fréquence. Je peux me renseigner, bien sûr, et je vous donnerai la réponse ultérieurement. Cela dépend aussi des températures : il suffit qu'il pleuve un peu, puis qu'il y ait du soleil, et le fauchage se fait plus régulièrement.

Pour les places de jeux, cela dépend aussi beaucoup de la météo, je ne peux pas vous donner un chiffre précis. Il faut savoir également que nous recevons des courriels demandant de préserver la biodiversité. Pas forcément pour les places de jeux, mais en tout cas pour les bords de route. Toute une frange de la population estime qu'il est important pour la biodiversité de ne pas faucher trop régulièrement. C'est donc un peu un compromis, en tout cas pour ce qui est des bords de route. Concernant les collèges et les places de jeux, je me renseignerai. Toutefois, à ma connaissance, nous n'avons pas reçu de plaintes à ce sujet.

S'agissant des foires du mardi, la Voirie met à disposition des bancs et le SDP participe également, mais le Service de promotion n'est pas forcément partie prenante. Nous constatons

DU 19 JUIN 2024

effectivement un peu moins d'attractivité. Il faudra peut-être prendre langue avec les commerçants ou entamer une réflexion sur la possibilité d'améliorer l'attractivité.

Cela dit, nous constatons aussi que c'est beaucoup en fonction de la météo. Ce printemps, nous n'avons pas eu de belles journées le mardi, et les gens rechignent à s'y rendre en cas de mauvais temps. Ce n'est pas sur annonce : la Voirie met trois tables à disposition et les gens viennent ou ne viennent pas. Mais je ne peux que vous suivre : il y a de moins en moins de monde à tenir des stands à ces foires.

LOISIRS ET ANIMATIONS

La parole n'est pas demandée.

STATION ÉPURATION

La parole n'est pas demandée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5300 – Urbanisme et environnement

M. Nicolas Aubert, PLR :

- Si, comptablement, la Ville du Locle sait respecter les règles les plus strictes en matière d'amortissement, ses exigences d'amortissement envers les utilisateurs de ses désormais célèbres cunettes ne créent que des mécontents hors du sérail, somme toute restreint : les garagistes locaux, promus spécialistes de changement d'amortisseurs en série.

Le Conseil communal peut-il faire le nécessaire pour que nos quelques routes encore carrossables ne soient pas rendues inutilisables par ces rigoles qui n'en portent à bon escient pas le nom ?

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- Concernant La Claire : on commence à y voir un dépôt de vieilles voitures, et je rends le Conseil communal attentif qu'il y a un petit ruisseau à La Claire. Les eaux claires de ce bâtiment vont aussi dans ce petit ruisseau.

Avec une quinzaine de véhicules – certains étant des épaves – s'il se produit un jour une fuite de moteur, je crains la pollution dans le cours d'eau de La Claire, qui va se jeter dans le Bied de la Jaluse pour finir en ville.

De plus, je fais également remarquer qu'au bas de la rue des Abattes, sur du terrain communal, cela devient une décharge. Ce terrain était loué par un habitant du coin, et il s'y trouve également des voitures, des tuiles, de la charpente et d'autres choses. Il serait bien que la Commune remette ce locataire à l'ordre, voire résilie son bail.

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) :

- Pour répondre au groupe PLR, ces questions touchent tant à la sécurité publique qu'à la salubrité. Les deux dossiers ont été transmis au Service de l'environnement, et nous poursuivons les démarches pour que ces véhicules soient évacués. Concernant le terrain communal qui est loué au niveau des Abattes, la personne a été avertie qu'elle devait le nettoyer dans les plus brefs délais, faute de quoi le bail serait résilié.

DU 19 JUIN 2024

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) :

- Je réponds concernant les cunettes en l'absence de mon collègue en charge de l'urbanisme. Il faut rappeler que ces cunettes, même si elles ont déjà fait l'objet de longs débats, ont été, à l'époque, validées par le TCS et Pro Velo. Aussi, pour le passage des vélos et des véhicules, en théorie, c'est un élément qui fonctionne, même si je sais que cela secoue, puisque je passe régulièrement sur cette route.

L'autre possibilité, comme cela avait déjà été rappelé, ce sont des gendarmes couchés : nous avons des cunettes, mais nous pourrions avoir des gendarmes couchés qui forment une bosse. Ceux-ci posent bien davantage de problèmes, que ce soit pour le déneigement ou l'entretien de la route. Finalement, en termes d'entretien, la cunette est un élément facilitateur pour les services de voirie.

Néanmoins, le Conseil communal s'était déjà penché, l'année passée, sur la question des cunettes. Il avait pris la décision d'en poser moins sur les routes qui allaient être refaites, et d'essayer de trouver d'autres éléments permettant le ralentissement du trafic sur les routes où la voie est assez large. Il y en aura donc moins sur les nouveaux tronçons. Sur le tronçon en question, il n'y a pas de réfection prévoyant de reboucher la cunette ou de l'enlever. Voilà ce qu'il en est actuellement au niveau de l'urbanisme.

ADMINISTRATION IMMEUBLES

La parole n'est pas demandée.

IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

La parole n'est pas demandée.

TERRAINS DE SPORTS

La parole n'est pas demandée.

LOCAUX ADMINISTRATIFS/CULTURELS

La parole n'est pas demandée.

LOCAUX UTILITÉ PUBLIQUE

La parole n'est pas demandée.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET SÉCURITÉ

La parole n'est pas demandée.

SERVICE D'HYGIÈNE, CIMETIÈRE ET CHAMBRES MORTUAIRES

La parole n'est pas demandée.

DÉFENSE PASSIVE

La parole n'est pas demandée.

DU 19 JUIN 2024

BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMÈTRES

La parole n'est pas demandée.

ECLAIRAGE PUBLIC

9110 – Eclairage public

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- L'éclairage public n'est plus éteint sur le coup de minuit, mais plus tard, et encore un peu plus tard durant le week-end. Pouvons-nous en connaître les raisons ?

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) :

- Vous savez que le Canton de Neuchâtel avait pris un arrêté – et il avait été assez précurseur – pour autoriser les collectivités publiques à éteindre l'éclairage public durant la nuit. Du côté du Locle et des Brenets, nous l'avons fait totalement.

Au mois d'avril de cette année, le Conseil d'Etat a prolongé son arrêté pour deux ans, ce qui laisse deux ans supplémentaires aux communes pour apporter les adaptations nécessaires à l'éclairage public, pour laisser certaines zones éclairées et en éteindre d'autres.

Au niveau de la ville du Locle, le Conseil communal, dans la foulée, a prolongé son arrêté d'extinction nocturne de l'éclairage public, en modifiant toutefois un peu les heures, notamment pour des raisons de sécurité : cela permet aux personnes qui prennent le train et qui arrivent à minuit en gare du Locle, de rentrer chez elles en voyant où elles vont.

Durant la semaine, l'extinction débute à minuit et demi et l'éclairage reprend à 5 heures du matin. Le vendredi et le samedi, l'extinction se fait à 1 heure et demie et l'éclairage est réenclenché aux alentours de 6 heures du matin. Il s'agit principalement de trouver la meilleure solution pour les noctambules comme pour l'environnement, en fonction de l'extinction et des économies d'énergie.

C'est une problématique compliquée, effectivement, car il est difficile de concilier tous les intérêts autour de cette question. Néanmoins, avec cette petite prolongation, le Conseil communal pense avoir trouvé une solution qui offre un bon compromis.

ENERGIE

La parole n'est pas demandée.

SERVICE DE L'EAU

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VITEOS SA

La parole n'est pas demandée.

INVESTISSEMENTS

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- Au niveau de la nature 3401 – *Service forestier intercommunal*, Réfection route de La Pluie : l'investissement était prévu en 2023, mais rien n'a été fait. Est-ce toujours au programme ?

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

- Effectivement, la route de La Pluie n'a pas été rénovée, et rien n'est prévu au programme, ceci pour plusieurs raisons.

Premièrement, selon l'acte notarié relatif à cette route, les coûts d'éventuels travaux sont à la charge du bénéficiaire d'une servitude à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant à la charge de la Commune du Locle. Sauf erreur, il n'y a qu'une dame qui habite là-haut, et ce seraient de gros montants à investir pour cette personne. Elle n'a donc pas souhaité aller de l'avant.

D'autre part, pour la part de 50 % revenant à la Commune du Locle, nous pourrions toucher des subventions du Canton, mais cela impliquerait des permis de construire, des procédures assez lourdes. C'est un peu compliqué à mettre en place. Aussi, nous avons décidé de ne pas aller de l'avant, même s'il est vrai qu'au vu des véhicules agricoles toujours plus grands, il aurait été bien, à terme, d'élargir un peu cette route pour davantage de sécurité. Mais ce n'est plus prévu.

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- Je remercie le Conseil communal de sa réponse, mais j'ai quand même une remarque à faire concernant cette route. C'est vrai qu'elle est très étroite. Quand la Ville du Locle a l'occasion de faire des coupes de bois dans la côte qui donne sur le versant de La Baume, du bois est descendu du côté de La Baume, mais il en est aussi remonté.

Les longs camions chargés de bois prennent énormément de risques pour descendre cette route. Vous pouvez en parler à notre garde-forestier, il pourra vous le confirmer. Avec le virage très serré, la route très étroite, qui penche déjà du mauvais côté, je crains qu'un jour il y ait un pépin... Je crains le pire. J'espère que vous penserez quand même à remettre cette route en état.

BILAN

La parole n'est pas demandée.

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- J'ai oublié de poser une question : dans le rapport de gestion des services de l'administration communale, en page 175, on lit que des vestiaires vont être réalisés sur le Communal pour le football, mais il est indiqué « vestiaires *provisoires* ». En restez-vous à ces vestiaires provisoires ou comptez-vous faire de *vrais* vestiaires pour les équipes de foot ?

DU 19 JUIN 2024

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

- Je pense qu'au moment où mes services ont écrit ce rapport, nous avons envisagé une solution de vestiaires *provisoires* – pour les terrains de foot, pas pour le hockey – tenant compte aussi de l'urgence par rapport au terrain des Marais.

Nous avons quand même étudié plusieurs alternatives – en dur, cette fois – avec des prix légèrement supérieurs. Le Conseil communal a pris la décision de poursuivre ces études, mais seulement avec des variantes durables.

Deux variantes restent ainsi à l'étude : l'une prévoit un nouveau bâtiment, vestiaires et buvette, et l'autre consiste à transformer en buvette le vestiaire actuel du FC Le Communal – le petit bâtiment près de la ferme – et d'y adjoindre un vestiaire. Ce sont ces deux solutions qui sont à l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote le rapport du Conseil communal et les arrêtés relatifs aux comptes 2023 :

Soumise au vote, **la prise en considération du rapport 24-302** à l'appui de la gestion et des comptes 2023 est **acceptée** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les comptes et la gestion 2023** est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la désignation de l'organe de révision** pour les comptes 2024 est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant le fonds des arbres** est **accepté** à l'unanimité.

UNE PAUSE DE 25 MINUTES EST ACCORDÉE.

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2023

Le Conseil général de la Commune du Locle,
 Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
 Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
 Vu le rapport du Conseil communal du 27 mars 2024,
 Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	83'934'346.78
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-76'752'637.96</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	7'181'708.82
Charges financières	Fr.	3'022'287.31
Produits financiers	Fr.	<u>-6'018'502.08</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-2'996'214.77
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>4'185'494.05</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'841'829.24</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'841'829.24
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>1'343'664.81</u>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	7'213'127.55
Total des recettes	Fr.	<u>-572'923.33</u>
Investissements nets	Fr.	<u>6'640'204.22</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	74'524.43
Total des recettes	Fr.	<u>0.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>74'524.43</u>

d) le bilan au 31 décembre 2023.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

ARRETE

concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son
règlement générale d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2014,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil général reconduit la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour le contrôle des comptes de l'exercice 2024.
- Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFInEC.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant le fonds des arbres

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article premier.- En application de l'article 48 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, il est institué un fonds dénommé « Fonds des arbres » qui figurera au bilan sous le compte 29109.01.
- Art. 2.- Ce fonds est alimenté par :
- a) Les contributions reçues si aucune compensation n'est réalisée;
 - b) Tous dons, legs pour la protection des arbres, ou en faveur d'autres objets naturels.
- Art. 3.- ¹ Le Conseil communal décide des prélèvements du fonds, lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.
² Le Conseil communal rédige un rapport au Conseil général, lors de la séance relative aux comptes, quant aux dépenses engagées à ce titre.
- Art. 4.- Le Conseil communal établit le règlement d'utilisation du fonds, en y précisant notamment les conditions d'alimentation et de prélèvement.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

24-4701 – Rapport d'information concernant le bilan de la fusion entre les communes du Locle et des Brenets après la première législature

Avant d'ouvrir la discussion, le président, **M. François Chopard**, rappelle que le rapport ne fait pas l'objet d'un vote, étant donné qu'il s'agit d'un rapport d'information.

M. Gérard Santschi, PS :

- Nous dirons d'emblée que ce rapport est complet, qu'il apporte beaucoup de renseignements. Nous aurions quand même apprécié de le recevoir un petit peu plus tôt que sept heures avant la séance de la commission. La convocation a peut-être été adressée un petit peu tard, et nous avons dû nous excuser, car nous avons une autre séance. Cette remarque a déjà été faite au Conseil communal et la réponse a déjà été reçue. Pour nous, c'est une affaire réglée, surtout qu'il s'agit d'un rapport d'information et non pas d'une demande d'investissement de plusieurs millions de francs. Nous n'allons donc pas nous attarder davantage sur cette question, en tout cas pour ce rapport.

Pour prendre les éléments dans l'ordre – j'ai noté les choses tout à l'heure, non pas en quatrième vitesse, mais ce sera peut-être un tout petit peu décousu... – nous notons tout d'abord, en page 2, que la mise en place d'un ramassage d'objets encombrants a été très bien perçue par la population. Je dirais que cela l'a été dans un deuxième temps peut-être, car, au début, tout le monde n'était pas convaincu que ce serait une bonne solution du côté des Brenets. Mais il semble, en effet, que ce soit actuellement bien apprécié.

Au niveau du chapitre « Tourisme », il est indiqué que le chemin du Saut-du-Doubs a été rénové. Toutefois, j'y suis passé ce matin, et il manque juste encore un petit quelque chose : il y a encore une grande flaque, comme nous l'avait signalé notre collègue Zurbuchen à l'époque. Ce serait peut-être bien de remettre une brouette de chaille pour que ce soit un tout petit peu plus convivial.

D'autre part, pour le tourisme, il y a une belle énumération de tout ce qui a été fait, en pages 4 et 5. Nous donnerons un avis très positif concernant la « Chasse au trésor sur la contrebande », que nous avons faite uniquement du côté suisse à cette occasion. C'est très intéressant et cela démontre vraiment une dynamique pour mettre en valeur le site du Saut-du-Doubs. Dans le cadre de la fusion, je crois que c'est quelque chose d'important et qui est bien perçu.

Au niveau *communication et fusion*, nous en avons déjà parlé : en matière de communication, visuellement, il manque encore le drapeau de la nouvelle commune sur différents sites, que ce soit au port des Brenets, au port du Saut-du-Doubs, à la piscine-patinoire, dans les lieux touristiques ou culturels. Il manque encore quelque chose. Ce n'est pas l'objet principal de l'intervention, mais visuellement, cela apporterait peut-être un plus.

Les pages 8 et 9 n'appellent pas beaucoup de commentaires. Nous pouvons passer sans autre à la fin du rapport, en page 14, qui suscite une remarque concernant le SDP, que nous aurions pu faire lors de l'étude des comptes : c'est vers 2025-2026 que les effectifs seront augmentés, et je dirais que c'est peut-être un tout petit peu tard, puisque la commune fusionnée a conservé les mêmes effectifs que ceux de la Ville du Locle. Nous avons aussi bien lu que le but n'est pas de réprimander à tout prix. Néanmoins, il s'agit, au minimum, de faire respecter un certain nombre de choses. Je pense que c'est essentiel.

En page 15, nous soulignons l'importance d'avoir conservé un guichet communal aux Brenets, même si les heures d'ouverture de celui-ci ont pu – ou pourront encore – évoluer. Dans un premier temps, je pense que c'était véritablement nécessaire.

Nous rejoignons la conclusion : il reste encore beaucoup de travaux à faire. Toutefois, comprenons-nous bien : quand on dit *beaucoup*, cela ne signifie pas que rien n'a été fait. C'est pourquoi il est important de maintenir cette commission pour la prochaine législature. Nous notons également qu'un sondage sera lancé auprès de la population. Je crois qu'il devrait être positif, surtout après les premières années de mise en place de cette fusion. Au début, à l'image du ramassage des objets encombrants – cela peut paraître un peu bizarre de prendre cet exemple – il y avait plutôt de la réticence au niveau du village des Brenets. Mais j'ai cru comprendre que ce service est actuellement plutôt bien apprécié.

Je le répète donc une deuxième fois : je crois qu'il est véritablement important de maintenir cette commission pour la prochaine législature. Le groupe socialiste est vraiment satisfait de ce rapport et se réjouit de travailler pour la suite.

M. Cyprien Baba, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport d'information concernant le bilan de la fusion. Il salue les auteurs du rapport, ainsi que les différents services pour le travail effectué durant ces années.

Le groupe apprend avec satisfaction, qu'à l'exception du Service d'urbanisme, où le personnel a été mis à rude épreuve en raison d'une charge de travail élevée, le bilan de la fusion est globalement positif.

Enfin, le groupe se réjouit particulièrement de la plus-value qu'elle apporte aux deux entités, notamment au niveau du tourisme et de notre jeunesse. Il salue également le sondage qui va être organisé pour juger du ressenti de la population à la suite de cette fusion.

M. Cyril Tissot, Les Verts :

- C'est avec intérêt que le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport d'information. Nous avons aussi pris note des excuses formelles et circonstanciées adressées par courriel aux membres de la commission idoine par la présidente du Conseil communal, en lien avec les délais peu démocratiques de présentation à ladite commission et d'inscription à l'ordre du jour de la présente séance. Dès lors, nous vous remercions de ce rapport et de ces excuses.

Nous saluons le choix fait de donner la parole aux services pour exprimer les impacts qu'a pu avoir – ou pas – la fusion sur leur travail. En fin de compte, toute fusion est toujours plus laborieuse qu'on se l'est imaginée, et réserve toujours des surprises qui peuvent parfois décourager. Cela ne consolera personne, mais c'est une constatation récurrente.

Nous lisons ainsi les difficultés auxquelles est confrontée une partie du personnel, et nous remercions le Conseil communal de nous relayer cette information de manière transparente. Nous profitons de ce rapport d'information pour adresser nos remerciements chaleureux à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la nouvelle commune, qui ont fourni des efforts particuliers dans ce processus de fusion. Il nous manque cependant peut-être une approche un peu plus stratégique dans le rapport, à savoir : comment le Conseil communal propose-t-il de réagir à certaines doléances formulées par les services, notamment en termes de ressources ?

Plusieurs courriers ont récemment été communiqués à notre Autorité, adressés par des personnes concernées et exprimant leur insatisfaction en lien avec le nouveau système de stationnement loclois élargi aux Brenets. Nous regrettons donc que le Service du domaine public se limite à une prise de position très succincte et apporte, comme seul commentaire à ce sujet, je cite : « Il y a plus d'amendes d'ordre [...] pour la Commune. »

Accessoirement, nous relevons que la fusion semble avoir eu comme corollaire inattendu de donner naissance à un « district » – mentionné en page 2 – ce dont nous n'étions jusqu'alors pas conscients.

Plus sérieusement, permettez-nous de nous attarder un moment sur ce qui devrait constituer un point d'attention : nous observons que ce rapport présente la fusion du point de vue de l'ancienne Commune du Locle après l'absorption de la Commune des Brenets. Certes, de fait, Les Brenets ont rejoint Le Locle, et pas l'inverse. Cependant, ni les deux populations concernées ni les services des deux anciennes communes ne devraient avoir cette perception, et le discours devrait, d'autant plus, être soigné pour ne pas attiser cette impression.

Dans ce processus de fusion, Le Locle a gagné le Saut-du-Doubs, un lac et les rives du fleuve, la Commune du Locle s'est enrichie d'un patrimoine immatériel constitué par une histoire, des paysages, des marques horlogères, des sensibilités politiques autrement réparties, etc., dont nous pouvons tous nous enorgueillir.

Sans rien perdre de tout cela, Les Brenets ont gagné de pouvoir s'identifier aussi au patrimoine de la Mère Commune d'avant fusion, et ont gagné des infrastructures et une organisation d'une plus grande échelle, sans oublier un taux d'imposition plus favorable. Toutefois, sa population doit se plier à de nouvelles pratiques qui peuvent être ressenties comme imposées par l'ancienne voisine. Nous saluons donc la représentativité avantageuse soulignée par la Chancellerie dans le rapport, et nous nous réjouissons que le processus se poursuive dans le même esprit de participation.

Pour que les populations issues des deux précédentes communes, ainsi que l'ensemble du personnel de la nouvelle commune fassent corps, prêtons toutes et tous une attention renforcée à l'expression de cet enrichissement mutuel.

M. Michel Rosselet, PLR :

- Au nom du groupe PLR, je tiens à remercier le Conseil communal pour ce rapport détaillé et toutes les informations qu'il contient.

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) :

- Le Conseil communal remercie les groupes de leurs prises de position sur ce rapport d'information demandé par la Commission de suivi de fusion. Par la même occasion, nous remercions aussi les services pour leur travail, de même que les membres de la commission pour leur investissement tout au long de cette législature.

Merci aux groupes pour leurs observations et demandes. Le Conseil communal sera attentif à leur réalisation, si possible. Pour reprendre ces différentes demandes :

- Chemin du Saut-du-Doubs : le groupe socialiste signale un trou et demande de le combler. Nous ferons donc le nécessaire.
- Communication et identité visuelle : c'est en cours de réalisation. Il est prévu que l'identité visuelle soit mieux exposée.
- Augmentation des effectifs du SDP : avant d'augmenter les effectifs, une réorganisation était nécessaire. J'ai repris le dicastère en 2021, et il fallait déjà travailler avant de pouvoir évaluer si des effectifs supplémentaires étaient nécessaires. C'est pour cette raison que j'évoquais l'horizon 2025-2026 pour un recrutement.
- Le groupe POP n'a pas fait de remarques particulières. Je le remercie donc pour sa prise en considération du rapport.

- Les Verts ont évoqué les doléances des services : le Conseil communal est à l'écoute des services. Si quelque chose ne va vraiment pas ou si des changements doivent être apportés, le Conseil communal est à l'écoute et prendra les mesures nécessaires.

Concernant les problèmes de stationnement aux Brenets que vous évoquez au travers des courriers reçus, soyez rassurés : lors de la mise en place du plan de stationnement au Locle, nous avons reçu exactement les mêmes contestations. Elles n'ont peut-être pas été diffusées au sein du Conseil général, mais nous avons reçu exactement les mêmes remarques. C'était mentionné dans mon rapport lors de la mise en place du plan de stationnement. Une année après, cela se passe aux Brenets, et je pense qu'il faut laisser le temps d'accepter ces nouvelles mesures sur le territoire brenassier.

Oui, des gens sont mécontents des nouvelles pratiques. Néanmoins, je pense qu'une commune qui fusionne, c'est aussi un deuil à faire pour un village, et le processus de deuil est plus ou moins long selon les personnes. Comme mentionné dans le rapport, il faut que toute personne retrouve sa place dans cette nouvelle commune. Je pense qu'ensemble, avec vous, nous parviendrons à avoir une fusion réussie et des gens contents.

24-503 – Rapport de la commission occasionnelle « Monnaie locale » relatif à l'adoption d'un budget pour la mise en place d'une monnaie locale

Mme Céline Dupraz, présidente de la commission occasionnelle « Monnaie locale » :

- L'heure est donc venue pour la commission occasionnelle « Monnaie locale » de vous présenter son rapport, ayant mené à terme la mission pour laquelle elle avait été constituée.

En ma qualité de présidente de cette commission, il m'appartient de prendre la parole, afin de vous présenter brièvement le projet qui vous est soumis ce soir. Ne souhaitant pas prolonger inutilement notre soirée, je ne vais pas paraphraser le rapport dont vous avez pu prendre connaissance, et qui expose de manière plutôt complète le déroulé des travaux de la commission. Je vais donc me limiter à relever quelques éléments qui lui ont permis d'aboutir à un résultat, lequel – osons le dire – la réjouit particulièrement.

Si l'aventure « monnaie locale » n'a pas nécessairement commencé sous les meilleurs auspices – provoquant quelques débats au sein de notre Législatif au début de l'année 2022, lorsque notre Autorité a validé la mise en place d'une commission occasionnelle pour voir naître un projet de monnaie locale – il convient de relever que les discussions de la commission au cours des travaux se sont avérées saines, constructives et bienveillantes. Chaque commissaire – que je remercie au passage – a ainsi pu s'exprimer et apporter ses idées et réflexions, autant de pierres à l'édifice constituant le projet qui vous est soumis ce soir.

Il n'aurait pas non plus été possible de parvenir à nos fins sans la collaboration active et éclairée des différents acteurs concernés, d'une façon ou d'une autre, par la mise en place d'une monnaie locale.

Par conséquent, nous tenons à remercier chaleureusement Bernard Vaucher, la section locloise du CID, et particulièrement sa présidente, Valérie Alonso Marthe et son secrétaire André Frutiger. Leurs visions respectives nous ont permis de valider l'intérêt des commerçants de la Mère Commune, et de voir naître un projet de monnaie locale qui a pour but de valoriser la variété et la qualité de nos établissements locaux.

Nous tenons également à remercier le Service de l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds – service qui est actuellement chargé de la gestion de « l'Abeille » de la Métropole horlogère – dont les collaborateurs ont pris le temps de partager leur expérience en nous exposant ce qui fait aujourd'hui le succès de leur monnaie locale.

Nous remercions enfin la société VNV SA, qui a établi les bases techniques et financières du projet final, en comprenant parfaitement les enjeux et les besoins de notre région en termes de valorisation du commerce.

Compte tenu de tous les précieux éléments qui nous ont été apportés lors de ces rencontres, la commission est sereine quant à l'enthousiasme qui sera suscité au sein de la population de notre commune.

Un système de monnaie locale tel que proposé ce soir constitue, pour les nombreuses entreprises situées sur le territoire loclois, une opportunité certaine de soutenir les établissements en offrant cette monnaie aux travailleurs et travailleuses. Il en va de même pour l'administration communale ou pour tout autre employeur de la commune, tous étant sensibles à l'implantation d'établissements locaux. Elle représente également une certaine renaissance du « Bruinet », qui était particulièrement apprécié des Brenassiers avant la fusion.

Il est à noter toutefois – car c'est important – que la commission a opté pour un modèle calqué sur la solution chaux-de-fonnière, donc sur « l'Abeille ». Ce choix se justifie, d'une part, parce qu'il nous a paru inutile de réinventer la roue, mais également parce qu'au moment de la mise en place du système actuel de « l'Abeille », l'Etat a apporté son soutien sous forme « d'aide financière pour projet novateur », tout en mettant comme condition que toute autre commune du Canton qui souhaitait s'y joindre puisse le faire, moyennant participation aux dépenses initiales.

Compte tenu de tous ces éléments, la commission vous propose d'adopter le rapport et le budget qui vous sont proposés pour la mise en place d'une monnaie locale locloise. Charge sera ainsi donnée à l'Exécutif et à ses services de mettre en place les aspects visuel et nominatif de notre prochaine monnaie. En effet, il nous a paru opportun de lui confier cette tâche, afin que cette future monnaie corresponde pleinement au fonctionnement et à l'identité de notre commune.

En conclusion, c'est donc avec un sentiment de satisfaction et de complétude que la Commission « Monnaie locale » vous présente la finalité de ses travaux et vous invite à accepter le budget proposé.

Mme Céline Dupraz poursuit, intervenant cette fois au nom du POP :

- Notre groupe s'est montré particulièrement séduit par le projet, lequel n'a suscité aucun débat lors des discussions.

Mme Caroline Erard, Les Verts :

- Le groupe des Verts remercie la commission pour son rapport détaillé, et la félicite pour son travail. Elle a su trier, chercher, se renseigner, mettre de côté et proposer.

Il est bien que Le Locle développe sa propre monnaie locale : il nous semble évident que, sinon, son objectif ne serait pas complètement atteint. Nous approuvons également la proposition de confier tant le système d'exploitation que les cartes aux entreprises locales citées. Le fait de proposer cette monnaie sous forme de carte physique rechargeable offerte par la Ville nous convient tout à fait. Les commerçants se voient alors proposer une nouvelle offre à prix très raisonnable.

Le seul petit bémol que nous relevons est le fait de demander une participation de Fr. 1.- aux employeurs qui en commanderaient une grande quantité. Bien sûr, nous voyons que, même avec cela, les cartes ne seront pas vendues au prix coûtant. Evidemment, nous comprenons qu'ils ne sont pas à Fr. 100.- ou Fr. 200.- près s'ils décident d'offrir un peu de cette monnaie à leurs employé·e·s. Néanmoins, finalement, sur le budget d'investissement, la Ville du Locle non plus. Cela représente seulement un petit pourcent de plus.

Posons-nous tout de même la question de savoir s'il est judicieux de faire une différence : envoyons-nous un bon message pour lancer cette monnaie de cette manière ? Si une grande entreprise décide d'offrir un tel cadeau, ne serait-ce pas merveilleux pour l'envol de notre monnaie locale ?

Pour ce qui est du nom et du logo, nous remercions la commission de ne pas avoir trop pris les devants : il est tout à fait important que le Conseil communal puisse se charger de cela. La Commune du Locle a un engagement auprès d'une boîte de communication, qui fera peut-être un lien avec la promotion actuelle. De plus, le Bureau promotionnel, ainsi que la nouvelle personne engagée pour la communication de la Ville auront éventuellement des idées.

Le nom de « Douglas », évoqué dans le rapport, correspond effectivement à un conifère emblématique de nos forêts locloises, car notre arbre-président en est un. Cependant, peu de monde connaît cette essence exotique venue d'Amérique du Nord. Nous doutons donc qu'il soit rassembleur pour tous les citoyens du Locle et des Brenets.

Dans ce rapport, il n'est pas suggéré que les membres du Conseil général soient rétribués avec cette monnaie locale. Nous serions absolument en accord avec un tel projet. Vous l'aurez compris, Les Verts vont accepter avec joie ce rapport ainsi que son arrêté.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS :

- Le groupe socialiste a eu beaucoup de plaisir à découvrir le rapport issu des travaux de la Commission « Monnaie locale » et – trêve de suspens insoutenable – l'acceptera à l'unanimité.

Il est très intéressant de découvrir les différentes étapes franchies par la commission, ainsi que les différentes informations reçues des commerçants, des développeurs et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, laquelle a déjà tenté l'aventure avec sa monnaie « l'Abeille ».

Il est bien sûr indispensable que cette future monnaie locloise soit d'une utilisation simple pour les clients comme pour les vendeurs, que les recharges puissent se faire à tout moment et que les frais d'utilisation soient le plus bas possible.

Nous espérons que la proposition faite aux entreprises d'offrir des cartes cadeaux en monnaie locale à leurs collaborateurs rencontre du succès, et que ce nouveau moyen de paiement nous permette de soutenir encore plus les commerçants locaux, qui rendent notre ville vivante et agréable à vivre.

Nous nous réjouissons de lire le futur rapport du Conseil communal à ce sujet et de découvrir le nom et la forme que prendra cette monnaie locale, que nous dépenserons sans compter chez les commerçants de notre belle commune.

M. Michel Zurbuchen, PLR :

- Les conseillers généraux PLR ont pris connaissance avec un certain enthousiasme du rapport de la commission occasionnelle « Monnaie locale », rapport que le groupe PLR qualifie d'excellent et très bien détaillé.

Le groupe PLR n'a aucune remarque concernant ce rapport, et c'est avec un certain intérêt que nous attendons le résultat des démarches que le Conseil communal devra entreprendre – comme précisé dans le paragraphe 4.3 – pour :

- définir le nom – peut-être le « Douglas » – et la ligne graphique de la monnaie locale ;
- définir l'organisation interne en lien avec la monnaie locale – soit, notamment, le service compétent – pour : la gestion du porte-monnaie, l'étude des conditions d'adhésion et la délivrance de l'autorisation d'utilisation du système aux établissements, la commande et la gestion du stock des cartes ;
- promouvoir le système auprès des établissements et des commerces locaux ;
- entreprendre tout ce qu'il estime nécessaire pour le maintien et l'évolution du système ;
- solliciter l'octroi d'un crédit supplémentaire si les démarches précédemment décrites engendrent des frais supérieurs à ses compétences financières.

Enfin, le groupe PLR tient encore à remercier la commission occasionnelle et le secrétaire pour l'excellent rapport qui nous a été soumis. Le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité – voire à l'unanimité – le rapport et l'arrêté tels que proposés.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) :

- Le Conseil communal remercie la commission occasionnelle « Monnaie locale » pour son travail intense et le dépôt de son rapport.

Au vu de la position des groupes ce soir, le Conseil communal se réjouit de mettre en œuvre le projet de monnaie locale, et est donc favorable à l'acceptation de l'arrêté.

Après le « Bruinet », une nouvelle monnaie locale est aujourd'hui intéressante. La collaboration avec notre ville voisine de La Chaux-de-Fonds nous semble particulièrement pertinente, notamment en intégrant le côté technique de « l'Abeille », tout en nous différenciant avec notre propre monnaie qui ne porte pas encore de nom à ce jour.

Le commerce local souffre aujourd'hui dans notre commune. C'est un constat, et nous n'avons malheureusement pas de baguette magique pour y remédier. Depuis plusieurs années, notre Bureau promotionnel a mis en place de nombreux éléments pour soutenir ce commerce local, notamment en incitant la population, à chaque occasion, à consommer local : ceci est le véritable nerf de la guerre.

La monnaie locale permettra certainement d'amener sa pierre à l'édifice, même si nous sommes bien conscients qu'elle ne pourra pas, à elle seule, faire changer du tout au tout le comportement de consommation dans notre commune, que ce soit au Locle ou aux Brenets. Mais cela peut bien évidemment l'encourager : par exemple, cela permettra à une entreprise de la place d'offrir de la monnaie locale à ses employés, éventuellement en fin d'année. A ce sujet, nous prenons note de la remarque des Verts au sujet du prix : nous évaluerons cela dans le mandat que le Conseil général nous donne ce soir.

Aujourd'hui, le Conseil communal est prêt, après ce solide travail de fond de la commission, à mettre cette demande en œuvre le plus rapidement possible, selon l'arrêté et les lignes budgétaires qui y sont liées.

Vous l'aurez compris, nous vous recommandons d'accepter le rapport et son arrêté. Nous remercions encore une fois la commission, le Bureau de la commission et ses membres, qui ont fourni un beau travail qui permet d'arriver aujourd'hui à ce rapport, juste avant la fin de la législature. Merci à vous pour ce travail. Nous nous réjouissons dès lors de la prochaine étape.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-503**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à l'adoption d'un budget pour la mise en place d'une monnaie locale** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

relatif à l'adoption d'un budget pour la mise en place d'une monnaie locale

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015 ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat du 26 août 2015,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Vu le rapport de la commission occasionnelle Monnaie locale du 30 mai 2024,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à engager les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la mise en place du projet de monnaie locale au sein de la Commune du Locle.
- Art. 2.- ¹Ce projet implique des charges supplémentaires d'investissement estimées à Fr. 38'700.- TTC dans le budget 2024 de la Commune du Locle.
²Un crédit d'engagement sera voté par le Conseil communal.
- Art. 3.- ¹Ce projet génère une charge d'exploitation annuelle pour la Commune du Locle estimée à Fr. 15'200.- TTC.
²Les charges et les revenus seront portés au budget d'exploitation sous « 3005 – Service économique » et le Conseil communal autorisera les crédits supplémentaires nécessaires pour l'année 2024.
- Art. 4.- La commission occasionnelle Monnaie locale est dissoute.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

24-608 – Interpellation de M. Romain Vermot, Mmes Ornella Galvani, Caroline Erard, Priscille Hösli et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : « Des vélos aux Abattes »

M. Romain Vermot, Les Verts :

- Le texte étant suffisamment clair, je ne le développerai pas davantage.

Ce n'est pas un hasard si cette interpellation vient ce soir : vous l'aurez peut-être compris, le citoyen cité dans le texte est celui qui prend la parole en ce moment.

J'ai retrouvé cette lettre du Conseil communal en faisant mes cartons de déménagement : la réponse de l'Exécutif m'avait tellement révolté à l'époque qu'elle avait contribué à mon engagement politique. [Ndlr : rires de l'assemblée] C'est véridique...

Après 16 ans, la situation n'ayant pas évolué, il me semblait opportun de profiter de l'occasion pour remettre le couvert avant de quitter la commune. En espérant cette fois que cela contribue enfin à supprimer cette incongrue interdiction...

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) :

- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, *Cher Romain...* [Ndlr : rires de l'assemblée] le Conseil communal remercie le groupe des Verts pour le dépôt de cette interpellation.

Après de nombreuses discussions dans les services concernés – je peux vous dire qu'il y en a eu – le Conseil a statué sur cette demande : pour garantir la sécurité de tous, il a décidé de maintenir l'interdiction des cycles à la descente, pour le moment.

Cependant, le Conseil communal va demander à Pro Velo de faire une petite étude sur ce tronçon : nous parlons quand même de 800 m, avec un dénivelé passant de 1'026 m à 948 m, ce qui représente une forte déclivité. Cela permettra d'avoir une vision professionnelle sur le sujet.

Par la suite, le compte rendu de l'étude sera présenté à la Commission de la circulation et de la sécurité, et une nouvelle décision sera peut-être prise à la suite de cette expertise. En espérant que les interpellateurs – et toi, Romain – seront satisfaits de cette proposition.

Le président, **M. François Chopard**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Romain Vermot, Les Verts :

- En partie... [Ndlr : rires de l'assemblée] J'espère que d'ici 16 ans, on puisse descendre cette route...

DU 19 JUIN 2024

CLÔTURE DE LÉGISLATURE

Discours du président sortant du Conseil général

[Ndlr : le président se lève pour prononcer son discours]

M. François Chopard, président sortant :

- Mesdames, Messieurs,
Chères Locloises, Chers Loclois,
Chers collègues,

Nous voilà arrivés au terme de cette législature 2021-2024 et de mon année de présidence du Conseil général.

Durant ces quatre années de législature, le monde et notre commune ont connu de nombreux événements. Ainsi, des événements ou des décisions prises à des milliers de kilomètres ont eu des conséquences jusqu'au Locle.

Cette législature a commencé en pleine pandémie, avec une séance constitutive qui eut lieu le 18 novembre 2020. Cette pandémie a bouleversé nos vies et nos habitudes. Dans le monde entier, les autorités politiques ont dû prendre des mesures drastiques pour protéger la santé de la population, tout en soutenant l'économie.

La forte reprise économique qui a suivi la pandémie a conduit à des allongements des délais de livraison, à des pénuries et à une inflation galopante. Cette inflation a conduit les banques centrales à augmenter leurs taux directeurs, faisant ainsi augmenter les taux d'intérêts rapidement.

Puis, les conflits armés qui ont éclaté dans certaines régions du monde, nous ont rappelé la fragilité de la paix. Ces guerres – et notamment la guerre en Ukraine, conjuguée à la reprise économique post-Covid – ont fait exploser le prix de l'énergie et maintenu l'inflation à un niveau élevé.

Le 24 juillet 2023, une tempête s'est abattue sur notre région, faisant un mort et causant de nombreux dégâts.

Aujourd'hui, la pandémie semble être derrière nous. L'inflation pèse toujours sur le pouvoir d'achat de la population, mais semble se stabiliser. Les taux d'intérêts semblent aussi se stabiliser, voire baisser. Le spectre de pénuries semble également moins présent. Les stigmates de la tempête du 24 juillet 2023 resteront pour longtemps dans la nature, mais les travaux de réparation du bâti semblent déjà bien avancés. Néanmoins, les guerres, elles, sont malheureusement encore bien présentes dans le monde, apportant leurs lots de morts et de destructions.

Au niveau de notre commune, nous ne pouvons pas influencer ces événements, mais nous pouvons choisir comment y faire face : nous devons savoir nous montrer résilients.

Au sein de notre commune, cette législature fut la première de la commune fusionnée du Locle et des Brenets, avec une fusion effective au 1^{er} janvier 2021.

C'est également durant ces dernières années que les travaux de contournement du Locle sont entrés dans une phase visible, avec de grands chantiers des deux côtés de la ville.

DU 19 JUIN 2024

Enfin, durant cette législature, quatre nouveaux conseillers communaux ont fait leur entrée au sein du Conseil communal. Tout prochainement, M. Dupraz quittera le Conseil communal après y avoir siégé durant 16 ans. Une nouvelle conseillère communale, Mme Catherine Jeanneret, fera bientôt son entrée au sein de l'Exécutif. Ainsi, à la rentrée, nous aurons un Conseil communal totalement renouvelé par rapport au début de cette législature.

Le jeudi 27 juin aura lieu la séance constitutive de la nouvelle législature. Je souhaite aux nouvelles autorités de travailler de manière constructive, avec l'objectif de servir au mieux les attentes des habitantes et habitants de notre commune. Les nouvelles autorités auront comme tâche prioritaire de trouver un équilibre financier. Cela est primordial si notre commune veut continuer de pouvoir investir à l'avenir, et maintenir son attractivité et sa qualité de vie.

Au niveau de mon année de présidence, j'ai eu l'honneur de présider neuf séances du Conseil général, certaines plus longues et complexes que d'autres. J'ai également pu honorer diverses invitations, que ce soit dans notre commune ou en dehors. Par exemple, le 13 octobre 2023, j'ai eu l'honneur de représenter notre commune à la rencontre des présidents des parlements au Palais fédéral. A cette occasion, le président du Conseil national, M. Martin Candinas, m'a remis la reproduction des armoiries de la Ville du Locle, présente dans la salle du Conseil national. Ce cadre est désormais accroché au fond de la salle, à droite.

Ce mandat de président a été pour moi une expérience enrichissante, et je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée.

Je tiens à remercier ici tous les employés de la Commune du Locle pour leur travail. Un grand merci à la Chancellerie et, plus particulièrement, au chancelier M. Patrick Martinelli, pour sa grande disponibilité.

Je n'oublie pas de remercier tous mes collègues du Bureau pour leur travail, notamment les deux questeurs, qui furent très sollicités durant cette année... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Enfin, je tiens à vous remercier, vous tous, chers membres des autorités locloises. Je tiens ici à saluer votre engagement et le temps que vous avez consacré au profit de la collectivité durant ces quatre ans. Vous avez ainsi contribué à faire vivre notre démocratie.

Mesdames et Messieurs, nous voilà donc arrivés au terme de cette législature. Je vous souhaite à toutes et à tous tout le meilleur pour la suite. Vive notre démocratie, vive la Suisse, vive Le Locle !

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Au terme de son discours, le président sortant, **M. François Chopard**, poursuit :

- Cette séance du Conseil général est la dernière pour M. Cédric Dupraz, après 16 ans d'activité au sein du Conseil communal. Pour cette raison, je donne la parole à M. Jean-Marie Rotzer.

M. Jean-Marie Rotzer, POP :

- Monsieur le Conseiller communal, Cher Cédric,

Voici 16 ans que tu occupes une des places en face de nous lors des séances du Législatif. A l'heure de quitter ta fonction de conseiller communal, je tiens – au nom du groupe POP et au nom de tout le Législatif – à t'exprimer ici toute notre reconnaissance.

Tu as endossé l'habit de membre de l'Exécutif, alors que tu venais d'avoir trente ans. Mais tu étais déjà actif depuis 7 ans en tant que conseiller général. Tu as débuté ton activité politique à une époque où notre commune était totalement déconsidérée par les médias. Le célèbre t-shirt – dont nous te remettons un exemplaire en témoignage – était un courageux acte de résistance, même s'il suscitait des grimaces désapprobatrices dans les rangs de la droite. Je crains de faire preuve d'indiscrétion, mais je me suis laissé dire qu'il avait aussi été un moyen imparable de séduire notre collègue, la femme qui partage ta vie. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Au long de toutes ces années, tu as œuvré en grande partie à la direction du Dicastère de l'urbanisme. Tu as ainsi collaboré à améliorer l'image physique de notre ville. Tu as su entendre nos aspirations à un environnement plus convivial, où la circulation automobile serait moins envahissante. Ce dicastère est très exposé politiquement, et les critiques – dans la plupart des cas injustifiées – n'ont pas manqué. Certaines des réalisations que tu as pilotées nous rappelleront à ton souvenir pour encore de longues années : par exemple, lorsque notre vélo ou notre voiture seront secoués au passage d'une cunette *[Ndlr : rires de l'assemblée]* ou lorsque nous serons arrêtés en plein milieu du tronçon du Remontoir et que les secours se feront attendre...

Nous voulons aussi souligner la profonde empathie que tu as toujours témoignée à l'égard des écorchés de la vie. L'Espace de Solidarité, les Jardins Coopératifs du Locle sont quelques-unes des réalisations marquantes auxquelles tu as participé, et qui témoignent du souci que tu as pour les personnes reléguées en marge de notre société.

En tant que papa de deux enfants charmantes et vives, nous ne craignons pas que tu sois sans occupation ces prochains mois, et nous ne nous risquons pas à prendre des paris sur le fait que tu abandonneras définitivement toute activité politique.

Encore une fois, merci de tout ce que tu as apporté à notre ville, notamment lorsque tu étais à la fois membre de l'Exécutif et du Grand Conseil. Nous te souhaitons le meilleur pour ton avenir, qu'il soit professionnel, politique et familial. Et nous n'oublions pas de remercier aussi Céline, Camille et Elsa qui ont accepté de te laisser du temps à consacrer à la collectivité.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

M. Cédric Dupraz, conseiller communal sortant, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) :

- Je me permets, pour la dernière fois, de vous saluer et de vous remercier de votre accueil et de l'intervention de mon chef de groupe.

Ce fut un honneur de servir la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises, tant au niveau du Législatif que de l'Exécutif, dans un souci constant de tendre vers l'intérêt général et, de par mes convictions – comme cela a été dit – de défendre les plus faibles de notre société.

J'ai eu la chance de pouvoir défendre 150 dossiers, lesquels, à quelques exceptions près, ont trouvé l'assentiment de votre Autorité. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des partis – et en particulier, bien sûr, mon parti, le POP, pour son soutien et son engagement indéfectibles – ainsi que le Bureau du Conseil général, pour des débats que nous voulons, et que nous souhaitons, contradictoires, qui sont la source de notre démocratie.

Bien entendu, j'aimerais aussi remercier notre bien-aimé chancelier, ainsi que l'ensemble des services, de leur travail.

Hannah Arendt disait : « La politique, c'est l'espace entre les hommes ; utilisons cet espace, nourrissons-le, dans un souci constant d'améliorer notre société, en gardant notre capacité d'indignation et de révolte. »

DU 19 JUIN 2024

Enfin, je tiens à remercier mes collègues de leur engagement, de nos échanges constructifs, depuis une année, emplis de respect et de bonne humeur, ce qui est particulièrement apprécié. Je pars ainsi confiant en l'avenir de notre collectivité, de notre ville. Je suis particulièrement serein quant à sa destinée.

Je remercie également ma famille, et en particulier mon père – que je ne pensais pas voir ici, accompagné de son amie et de ma belle-mère – qui m'a inculqué mes valeurs et, bien avant la thématique du partage des tâches, m'a éduqué seul. Chose que je fais très partiellement avec mes enfants, grâce à Céline. Mais j'aurai un peu plus de temps dorénavant.

Monsieur le Président, vous qui avez fait une belle année de présidence, tout a une fin, à part le saucisson qui en a deux... [Ndlr : rires de l'assemblée] Dans quelques jours, je serai libéré de ma charge et gagnerai en liberté, que je mettrai, bien entendu, à disposition de mon parti en tant que simple militant.

Je conclurai simplement en précisant que nous tous avons contribué à transformer notre belle cité dans la continuité de nos prédécesseurs et, à futur, dans celle de nos successeurs.

Le Locle, cité ouvrière, cité de proximité, conviviale et dynamique, où les gens se disent bonjour trois fois par jour, se porte bien, se développe. Elle rayonne. Et au vu du t-shirt que vous m'avez donné : « Le Locle va bien, Le Locle est fort et vous embrasse »... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Merci à vous tous. Vive la commune, vive la ville du Locle, et que vive la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises !

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
F. Chopard

La secrétaire,
S. Zaslowski